



Conseil d'administration du 17 septembre 2020

Délibération n° 2020/42

Objet : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise foncière avec la commune de Givrand

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Établissement public foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par délibération n° 2019/61 du 27/11/2019 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée,

Vu la convention de maîtrise foncière en vue de réaliser des projets d'habitat approuvée par le Conseil d'administration du 30 septembre 2016,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- approuve l'avenant n°1 à la convention de maîtrise foncière entre la commune de Givrand et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation de projets d'habitat.
- mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration

Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Vendée
Courrier Arrivé

18 SEP. 2020